

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024

N° 13-2024

Objet : Tarification de prestation dans le cadre du Salon Santé & Bien-Etre de l'Orée de la Brie 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 46-2021 en date du 29 septembre 2021 créant la régie de recettes « Manifestations diverses »,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 53-2022 du 29 juin 2022 portant mise à jour de la régie 19342 « Manifestation Diverses »

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 28 février 2024,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaite fixer un tarif en vue de l'organisation du « Salon Santé & Bien-Etre de l'Orée de la Brie »,

Considérant qu'une séance d'ostéopathie sera proposée aux visiteurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Adopte le tarif de vente suivant :

Prestation	Tarif
▪ Ostéopathie (1 séance)	20,00 €

Article 2 : Dit que les recettes seront inscrites au budget 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 14 mars 2024.

Le Président,
Jean LAVIOLLETTE





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Étaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 9-2024*), LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Étaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Madame ROLLET (*pour le vote des délibérations N° 7-2024 et N° 8-2024*).
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DENION pouvoir à Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **24**

Membres excusés et représentés : **7** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **6**

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 07 février 2024.